



**FGTB  
Horval**

# CHERS CAMARADES,

Un des acquis de la FGTB HORVAL lors des négociations de l'accord sectoriel 2019-2020 est **l'abaissement de la limite d'âge** pour les jours de fin de carrière et **l'obtention d'un jour supplémentaire** pour les ouvriers à partir de l'âge de 62 ans.

En 2019, une mesure transitoire est encore d'application. À partir de 2020, vous avez droit au nombre total de jours convenus dans l'accord sectoriel 2019-2020.

Cette brochure sert de précision et d'outil pour le calcul de votre nombre de jours de fin de carrière.



Editeur resp. : FGTB HORVAL, Tangui Cornu - rue des Alexiens 18, 1000 Bruxelles - 1965



**FGTB Horval**  
*Industrie alimentaire*

horval.be

**ABVV.FGTB.HORVAL**

**abvvtgthorval**

# LES JOURS DE FIN DE CARRIÈRE DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

## CP118

À L'EXCEPTION DES BOULANGERIES



**FGTB Horval**  
*Industrie alimentaire*

# QUAND AVEZ-VOUS DROIT À DES JOURS DE FIN DE CARRIÈRE ?

- Si vous avez atteint la limite d'âge de 55 ans.
- Si vous avez 10 ans d'ancienneté auprès de votre employeur actuel.

## LE CALCUL

1. Si vous atteignez la limite d'âge dans le courant de l'année, et avant le 30.06.2019, vous aurez droit à **la moitié des jours de fin de carrière supplémentaires** convenus dans l'accord sectoriel 2019-2020.

2. Si vous atteignez la limite d'âge dans le courant de l'année, et **après le 30.06.2019**, le nombre de jours de fin de carrière supplémentaires est proportionnel au nombre de semaines restantes de la même année.

**Nombre de semaines restantes divisé par 52 semaines multiplié par le nombre de jours de fin de carrière supplémentaires = A**

3. Le nombre de jours est proportionnel au nombre d'heures que vous prestez.

**A multiplié par le régime de travail (par exemple 1/2 dans le cas d'un emploi à mi-temps) = B**

4. Le nombre de jours est arrondi à la journée complète ou à la demi-journée supérieure.

### Arrondir B

Âge	Nombre total de jours de fin de carrière convenu dans l'accord sectoriel 2019-2020
55 ans	3
57 ans	6
59 ans	9
62 ans	10

**ATTENTION !**



La date d'entrée en vigueur des jours de fin de carrière dans l'accord sectoriel 2019-2020 est le **1<sup>er</sup> juillet 2019**, d'où la mesure transitoire.

Ceux qui ont atteint la nouvelle limite d'âge **avant le 30 juin 2019** ont droit à la moitié du nombre de jours supplémentaires ; ceux qui ont atteint la nouvelle limite d'âge **après le 30 juin 2019** ont droit à la totalité des jours de fin de carrière supplémentaires, en proportion avec le nombre de semaines restantes.

Mesure transitoire, en 2019

2019	N° semaine	Nombre total de jours de fin de carrière à l'âge de ...							
		55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
Anniversaire dans la semaine n° ...	1 à 8	1,5	3	4,5	6	7,5	9	9	9,5
	9 à 17	1,5	2,5	4,5	5,5	7,5	8,5	9	9,5
	18 à 26	1,5	2	4,5	5	7,5	8	9	9,5
	27 à 34	1,5	1,5	4,5	4,5	7,5	7,5	9	9,5
	35 à 43	1	1	4	4	7	7	9	9,5
44 à 52	0,5	0,5	3,5	3,5	6,5	6,5	9	9,5	

À partir de 2020

2020	N° semaine	Nombre total de jours de fin de carrière à l'âge de ...							
		55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
Anniversaire dans la semaine n° ...	1 à 8	3	3	6	6	9	9	9	10
	9 à 17	2,5	3	5,5	6	8,5	9	9	10
	18 à 26	2	3	5	6	8	9	9	10
	27 à 34	1,5	3	4,5	6	7,5	9	9	9,5
	35 à 43	1	3	4	6	7	9	9	9,5
44 à 52	0,5	3	3,5	6	6,5	9	9	9,5	

Les tableaux ci-contre peuvent aider à calculer le nombre de jours de fin de carrière auquel vous avez droit.

**Le nombre de jours repris dans les tableaux est d'application dans le cas d'un emploi à temps plein.**